

CERTIMETIERSARTISANAT

Le certificat numérique des artisans



Pour assurer la sécurité de votre entreprise tout en profitant des avantages et des évolutions d'Internet

CONTACT à la Chambre de Métiers d'Alsace :

Emmanuelle JEHU : 03.88.19.79.37
ejehu@cm-alsace.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES DE MÉTIERS

12, avenue Marceau - 78008 Paris - Tél. : +33 1 44 43 10 00 - Télécopie. : +33 1 47 20 34 48
Internet : www.artisanat.fr - Courriel : certimetiersartisanat@apcm.fr

**AGIR
POUR
REUSSIR**
www.artisanat.fr

CertimétiersArtisanat : qu'est-ce que c'est ?

C'est un **certificat* de signature électronique qui garantit la confidentialité et la sécurité de tous vos échanges sur Internet**. Il est conforme aux règles de sécurité les plus récentes. Il est personnel et vous est remis en main propre. Il contient votre nom, votre prénom, le SIREN et la raison sociale de votre entreprise.

CertimétiersArtisanat : à quoi va-t-il vous servir ?

- À faire vos déclarations administratives via Internet telles que les déclarations fiscales (TéléTVA), sociales (URSSAF, Net-entreprises), les immatriculations de véhicule (SIV), les modifications au répertoire des métiers ;
- à répondre aux appels d'offre des marchés publics par voie dématérialisée ;
- à garantir l'intégrité de tous vos documents (vos courriels, vos devis, vos factures) ;
- à remplacer vos identifiants et vos mots de passe.

CertimétiersArtisanat : comment l'obtenir ?

Il suffit d'en faire **la demande auprès d'un conseiller de votre chambre de métiers et de l'artisanat**. Il vous remettra alors un contrat d'abonnement à remplir, contenant la liste des pièces justificatives à fournir. Votre certificat vous sera ensuite **remis en main propre 10 jours ouvrés après le dépôt de votre dossier complet**. Son code secret vous sera adressé par courrier séparé.

CertimétiersArtisanat : combien ça coûte ?

Proposé par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, CertimétiersArtisanat, dispositif sécurisé de création de signature électronique coûte **75 euros TTC pour 3 ans**. Ce prix comprend le certificat en lui-même, stocké sur une clé cryptographique (ressemblant à une clé USB), un cédérom d'installation et un guide utilisateur.

CertimétiersArtisanat : comment l'utiliser ?

C'est extrêmement simple. Il suffit d'insérer la clé dans l'ordinateur et de saisir votre code secret. Vous êtes alors authentifié et vous pouvez signer électroniquement vos documents ou faire vos démarches administratives.

En résumé CertimétiersArtisanat c'est :

- **simple** : votre clé et son code suffisent pour vous authentifier ;
- **rapide** : vous pouvez faire toutes vos démarches via Internet, plus besoin de vous déplacer ;
- **sécurisé** : il garantit la confidentialité et la sécurité de tous vos échanges sur Internet ;
- **économique** : un des moins chers du marché, il vous permet de réduire considérablement vos frais d'affranchissement.

* Dispositif de classe 3+ qualifié RGS** : niveau maximum de sécurité qui nécessite un justificatif d'identité du demandeur et une remise en main propre du certificat.